

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>39373</b>	De <b>M. Benoit Simian</b> ( Libertés et Territoires - Gironde )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > eau et assainissement	<b>Tête d'analyse</b> > Demande d'une inspection par le CGEDD pour le projet Champ Captant	<b>Analyse</b> > Demande d'une inspection par le CGEDD pour le projet Champ Captant.
Question publiée au JO le : <b>08/06/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Benoit Simian attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le projet de Champ Captant du Médoc en Gironde qui prévoit l'approvisionnement en eau de la métropole bordelaise par des prélèvements d'eau depuis les nappes profondes des Landes du Sud Médoc. Champ Captant est un projet de forage en eau profonde aux conséquences environnementales encore incertaines et à priori défavorables à la sylviculture des pins maritimes. Aujourd'hui, il n'est pas possible de disposer d'études publiques qui renseigneraient d'un diagnostic sur les effets de ces prélèvements que ce soit sur les éco-systèmes locaux comme sur la pérennité de l'existence de ces nappes phréatiques. Cette absence d'informations objectives ne permet ni de prendre les décisions adéquates ni de mener des débats sereins. Aussi, il souhaiterait connaître la position de la ministre quant à l'opportunité de diligenter une inspection qui serait menée par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.